

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Monsieur le Maire constate la présence de Janine POUJOL, Bernard LABORIE, Claire CROCHER, Sébastien ROUCHON, Manuel CAILLAUD, Laurent HILAIRE, Laurence MOUNIER, Aline DECOUTY, Yannicka QUENTIN, Émilie FAURIE et Isabelle LAMBERT.

1° Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Voté à l'unanimité des personnes présentes lors de ce conseil.

2° Participation financière à la création d'une micro-aventure Terra Aventura

Monsieur le Maire donne la parole à Madame POUJOL, première adjointe, qui suit le dossier. Ce projet s'appuie sur une bonne partie du territoire de la Corrèze passant notamment par Treignac, Meilhards, Masseret, Uzerche, Lubersac jusqu'à Concèze. Il permettra notamment d'inciter les visiteurs à séjourner au moins 2 jours sur le secteur. En ce qui concerne notre commune, le thème retenu portera sur les Foires de Masseret. Le reste à charge pour la commune s'élève à 3 060 €.

Votée à l'unanimité

3° Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux puisque l'État a déjà augmenté les bases prévisionnelles en moyenne de + 1,7 % pour la taxe foncière bâtie. Ce changement aura pour conséquence une légère augmentation des impôts fonciers malgré les taux inchangés.

Voté à l'unanimité

4° Examen et vote des budgets 2025 : budget principal et budgets annexes eau et assainissement

* Budget eau :

- En fonctionnement, le budget est arrêté à la somme de 163 241,06 €. Une partie des recettes de fonctionnement correspondent (pour la somme de 34 500 €) à la redevance perçue par la SAUR pour le compte de la commune. L'excédent antérieur permettra de dégager le financement nécessaire aux travaux de rénovation du réseau d'eau potable sur la commune.

- Côté investissement, la commune prévoit de continuer la mise aux normes des conduites d'eau potable de Masseret. Le budget d'investissement est arrêté en recettes comme en dépenses à la somme de 267 362,44 €.

Voté à l'unanimité

* Budget assainissement :

- En fonctionnement, le budget est arrêté à la somme de 131 879,06 €. Une partie des recettes de fonctionnement correspondent à la redevance d'assainissement perçue par la SAUR lors de la facturation aux abonnés et reversée ensuite à la commune. Les habitants raccordés au nouveau réseau des Bertranges recevront la facture correspondant à la taxe de raccordement pour un montant de 300 € par habitation.

- Côté investissement, il reste à régler les travaux de raccordement au réseau des nouveaux logements adaptés. Le budget d'investissement est arrêté en recettes à la somme de 239 632,57 € et en dépenses pour un montant de 159 632,57 €. Ce suréquilibre budgétaire s'explique par un reversement important de la section de fonctionnement, qui servira à réaliser les futurs travaux d'investissement nécessaires.

Voté à l'unanimité

* Budget principal :

Le budget prévisionnel 2025, étudié au préalable par la commission des finances, est présenté au conseil municipal.

- En fonctionnement, le budget est arrêté à la somme de 703 877,85 €.

Les charges à caractère général sont en légère augmentation notamment en raison de l'organisation de l'arrivée d'étape du Tour du Limousin. Cette dépense nouvelle sera compensée par l'accompagnement de plusieurs partenaires.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont maintenues au même niveau. Les loyers communaux permettent d'assurer le remboursement du capital de nos emprunts.

- Côté investissement, le budget est arrêté en recettes comme en dépenses à la somme de 1 042 440,44 €.

Plusieurs projets vont être réalisés cette année, avec notamment les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente pour un montant de 525 000 € HT. Pour rappel, la commune est accompagnée à hauteur de 80 % pour cette opération d'envergure. La municipalité réalisera également au printemps l'enfouissement des réseaux secs sur une partie de la route de Limoges ainsi que la réfection de la toiture du café associatif. Ces deux projets sont subventionnés pour diminuer le montant qui restera à charge de la commune.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie les secrétaires de mairie pour la préparation des budgets et donne la parole à Madame Valérie VEYSSIERE, Conseillère aux Décideurs Locaux à Uzerche, pour présenter la situation financière et les données comptables de la commune par rapport aux communes de même importance. Masseret est dans la moyenne départementale des communes de même strate (500 à 2 000 habitants).

5° Participation fiscalisée aux dépenses du syndicat Masseret - Lamongerie

La contribution des communes est fixée au prorata du nombre d'habitants. Pour Masseret elle s'élève à 41 277,91 € pour l'année 2025.

Votée à la majorité, une abstention

6° Avance de trésorerie pour les travaux de la salle des fêtes

Monsieur le Maire demande la possibilité de recourir à une avance de trésorerie, si besoin, pour régler certaines dépenses en attendant de recevoir les subventions.

Votée à l'unanimité

7° Avenant n°2 au contrat de DSP pour l'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe que la SAUR a constaté une augmentation du tonnage des produits de traitement nécessaires au bon fonctionnement de la station d'épuration. En effet, les effluents provenant de l'aire Porte de Corrèze sont plus concentrés qu'auparavant ce qui nécessite un traitement plus important. Il est donc proposé de répercuter le coût de l'opération sur la facture de CORESTO et d'ARGEDIS (exploitants de l'aire de service).

Voté à l'unanimité

8° Validation du tracé communal des Voies Vertes Pâles (VVP)

Monsieur le Maire donne la parole à Aline DECOUTY afin de présenter le dossier porté par le département. Seules la route de la gare, voie communale, et une partie de la route de Meilhards, voie départementale, sont concernées par ce projet de mobilité douce qui permettra de partager celles-ci entre piétons, vélos et voitures.

Votée à l'unanimité

9° GRH : Mise à jour du RIFSEEP

Monsieur le Maire propose de relever le plafond pour les agents techniques. Cette mesure, initiée en 2018, permet de verser des primes aux employés.

Votée à l'unanimité

10° GRH : Complémentaire santé des agents : mandat au CDG pour lancer la consultation des entreprises pour la participation communale obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire donne la parole au secrétaire de mairie. Il rappelle qu'un système de mutuelle pour les agents doit être mis en place afin de se mettre en conformité avec la mesure obligatoire à partir de l'année prochaine. En effet, à compter du 1er janvier 2026 les communes devront proposer une complémentaire santé au personnel et participer financièrement comme les employeurs du privé. Le Comité Social Territorial a donné son avis favorable à la dernière délibération du conseil, Monsieur le Maire propose donc de confier au Centre de Gestion la poursuite de ce dispositif.

Votée à l'unanimité

12° Questions diverses :

- Point sur les travaux de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'avancée des travaux. Pour le moment, les délais sont respectés.

- Fête des voisins

La date a dû être modifiée pour une meilleure organisation. Cette manifestation aura lieu le samedi 24 mai à l'emplacement de la foire mensuelle, les habitants sont invités à participer à cet événement qui avait rencontré un franc succès l'an dernier.

La secrétaire de séance,
Yannicka QUENTIN

A blue ink signature, appearing to read 'quentin', written over a horizontal line.

Le Maire,
Bernard ROUX

A blue ink signature, appearing to read 'Roux', written over a horizontal line.